



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 15 Octobre 2020**

Nombre de membres en exercice : **61**  
 Nombre de membres présents : **54**  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : **5**  
 Nombre de membres excusés : **0**  
 Nombre de membres absents : **2**

**Date de convocation :**  
**8 octobre 2020**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :**

**16 OCT. 2020**

**et affichage le :**

**16 OCT. 2020**

L'an 2020, le 15 octobre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 8 octobre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 8 octobre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**5 - Institutions et Vie Politique**

**5.3 - Désignation de représentants**

**Objet : Centre Hospitalier de Vire – Désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau au conseil de surveillance**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD	x				
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>PERIGNY</b>						
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x					
<b>PONTECOULANT</b>						
M. Jean-Pierre MOURICE	x					
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>						
M. Manuel MACHADO	x					
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>						
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE			
<b>BEAUMESNIL</b>						
M. Gilles PORQUET	x					
<b>CAMPAGNOLLES</b>						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x					
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>						
M. Denis JOUAULT	x					
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>						
M. Jean-Claude RUAULT	x					
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x					
M. Olivier JEANNEAU	x					
Mme Colette JOUAULT	x					
Mme Bernadette LEROY	x					
M. Georges RAVENEL	x					
<b>PONT-BELLANGER</b>						
M. Christian MARIETTE	x					
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>						
M. Maurice ANNE	x					
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>						
Mme Catherine GARNIER	x					
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>						
Mme Annick ALLAIN	x					
M. Alain DECLOMESNIL				X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	x					
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Eric MARTIN	x				
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN		
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			X : Mme Isabelle BACHELOT		
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA					x
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON	x				
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT					x
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>54</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>59</b>		

**M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Par mail en date du 28 septembre 2020, les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont sollicité l'Intercom de la Vire au Noireau afin de désigner un représentant de l'établissement public de coopération intercommunal, appelé à siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire.

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il donne son avis sur :

- la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ;
- les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation
- le règlement intérieur de l'établissement.

Sa composition est fixée aux articles L6143-5 et L6143-6 du Code de la Santé Publique. Le conseil de surveillance est composé de 9 ou 15 membres selon le ressort de l'établissement de santé. Il est constitué de trois collèges

Collège 1	Représentants des collectivités territoriales
Collège 2	Représentants du personnel
Collège 3	Personnalités qualifiées

Les représentants des collectivités territoriales sont élus par les organes délibérants ou les groupements de collectivités.

**Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir procéder à la désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau appelé à siéger au sein du conseil de surveillance.**

**Le bureau communautaire réuni le 5 octobre 2020 propose la candidature de Mme Isabelle BACHELOT, membre du bureau, conseillère communautaire de la commune de Valdallière**

**Monsieur le Président rappelle les informations suivantes :**

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.**

**A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.**

VOTE

Vote au scrutin ordinaire à main levée :

Pour : 59 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



16 OCT. 2020  
Reçu le

